



Nathalie Chabaud
01 40 15 19 32
chabaudn@visa.com

Lise Gallard/Mariya Prunak
Philippe Torregrossa
01 56 03 12 87 / 13 39 / 12 70
lise.gallard@bm.com / mariya.prunak@bm.com
philippe.torregrossa@bm.com

www.visaeurope.com - www.visa-europe.fr – www.visa.fr
Twitter : [@VisaEurope_Fr](https://twitter.com/VisaEurope_Fr)

VISA EUROPE | COMMUNIQUE DE PRESSE

Selon la dernière étude* Visa Europe, en France 53% des TPE interrogées trouvent les nouvelles solutions d'encaissement mobiles « mPOS » pertinentes pour leur activité et 58% des particuliers se disent prêts à payer avec ces solutions innovantes.**

- Selon l'étude Visa Europe, seules 36% des TPE françaises acceptent la carte bancaire et plus de la moitié est équipée de smartphone (54%) ; les solutions d'encaissement mobiles représentent donc une véritable opportunité de marché.
- Les principaux bénéfices perçus sont la rapidité et la simplicité d'utilisation pour 75% des professionnels interrogés, la disponibilité plus rapide des fonds pour 50% et l'augmentation de leur chiffre d'affaires pour 47%.
- De plus, une large majorité des consommateurs interrogés (58%) se dit prête à payer avec les nouvelles solutions d'encaissement mobiles.
- 4 Français sur 10 ont déjà reporté ou renoncé à un achat car le paiement par carte bancaire n'était pas accepté.

Paris, le 10 avril 2014 – Selon une étude menée par Visa Europe auprès de 400 TPE françaises, entre septembre et octobre 2013, les nouvelles solutions d'encaissement mobiles – mPOS (mobile Point Of Sales/Solution d'encaissement mobile) – représentent de véritables opportunités de marché. L'objectif de cette étude était d'une part, de mieux comprendre les besoins des professionnels en termes de fonctionnalités produits et de distribution et d'autre part, d'évaluer leurs attentes en matière d'encaissement par carte et de solution d'encaissement mobile.

La solution mPOS est constituée d'un appareil mobile (smartphone ou tablette) appartenant à un commerçant, d'un lecteur externe dédié au paiement et d'une application mobile fournie par une banque ou un autre type de fournisseur de paiement. Elle garantit un niveau de sécurité conforme aux standards de l'industrie des paiements en Europe.



Cette solution s'adresse aux 3,2 millions de PME et plus particulièrement aux 730 000 équipées d'un smartphone et n'acceptant pas encore la carte. Les professionnels itinérants comme les chauffeurs de taxis, les artisans (plombiers, serruriers, etc.) et les commerçants ayant des activités de services à domicile, mais également les professions libérales sont les principales cibles.

Une solution d'encaissement mobile pertinente pour les TPE

53% des professionnels ciblés*** trouvent qu'une solution d'encaissement mobile serait pertinente dans le cadre de leur activité, soit plus de 390 000 TPE en France. L'enquête démontre également que 75% des professionnels interrogés se disent convaincus de la rapidité et de la simplicité de cette nouvelle solution d'encaissement mobile. Par ailleurs, pour 49% d'entre eux, utiliser la solution mPOS permettrait de recevoir les fonds plus rapidement (par rapport à l'encaissement d'un chèque) et pour 47% d'augmenter leurs ventes.

« Nous avons noté un véritable coup de cœur pour la solution d'encaissement mobile auprès des professionnels qui la perçoivent comme une vraie innovation pouvant simplifier leur quotidien et les aider à développer leur chiffre d'affaires », explique Sandra Denize-Klein, Responsable Business Development chez Visa Europe France.

Par ailleurs, 62% des professionnels ayant déclaré qu'ils adopteraient la solution mPOS souhaiteraient le faire auprès de leur agence bancaire et 49% via le site web de leur banque. Ces chiffres confirment l'importance de la relation de confiance avec les banques et de leur légitimité à proposer de nouvelles solutions d'encaissement.

Des particuliers prêts à payer via de nouvelles solutions d'encaissement mobiles

Parallèlement, un sondage Ipsos réalisé pour Visa Europe a révélé l'attente des consommateurs français en matière de paiement en mobilité et de solutions innovantes.

La carte bancaire apparaît en effet comme le moyen de paiement indispensable dans la majorité des situations. Selon l'étude, 75% des personnes interrogées et parmi elles 80% des moins de 35 ans, considèrent la possibilité de payer par carte bancaire comme un critère important dans un acte d'achat. Ainsi, 4 Français sur 10 ont déjà reporté ou renoncé à un achat car la carte bancaire n'était pas acceptée.



Une large majorité des personnes interrogées (58%) se dit ainsi prête à payer avec les nouvelles solutions d'encaissement mobiles composées d'une application de paiement téléchargée sur le smartphone du commerçant et d'un lecteur de carte bancaire. Cet avis est partagé par l'ensemble des catégories d'âge soulignant ainsi un réel besoin pour ces nouvelles solutions.

« Chez Visa, nous sommes persuadés que cette nouvelle solution d'encaissement mobile va améliorer l'expérience de paiement des TPE mais aussi des consommateurs. L'offre mPOS répond aux besoins des professionnels en termes de rapidité et de simplicité, tout en leur permettant d'augmenter leurs ventes et avec un niveau de sécurité conforme aux normes de Visa » souligne Charlotte Desbons, Directrice Marketing et Communication de Visa Europe France.

En accompagnant le développement des solutions mPOS, Visa Europe facilite le déploiement des innovations dans les moyens de paiement et permet ainsi l'industrialisation à grande échelle de nouvelles technologies et de nouveaux usages tout en gardant le niveau d'interopérabilité, de fiabilité et de sécurité aujourd'hui en place sur les cartes Visa au niveau mondial.

** Selon l'étude européenne réalisée par Rainmakers (entre septembre 2013 et janvier 2014 dans 5 pays) pour Visa Europe auprès de 2000 professionnels dont 400 français et l'enquête Ipsos réalisée en mars 2014 auprès d'un échantillon de 1003 personnes, représentatif de la population française.*

*** TPE : Très Petites Entreprises.*

**** Professionnels ciblés : Entreprises de 0- 9 employés, avec un chiffre d'affaires supérieur à 20 000 euros, n'acceptant pas la carte comme moyen de paiement et étant équipées d'un smartphone.*

FIN

A propos de Visa Europe

Visa Europe est une entité détenue et contrôlée exclusivement par ses membres européens, présents dans 37 pays. Visa Europe évolue à la pointe de la technologie pour créer des services et des infrastructures qui permettent à des millions de consommateurs européens, aux entreprises et aux gouvernements, d'effectuer des paiements électroniques. Ses membres sont chargés de produire les cartes, de passer des accords de distribution et de fixer les cotisations demandées aux titulaires de cartes et aux commerçants.

En tant qu'organisation associative, Visa Europe applique un modèle à volume élevé et à bas coût fournissant des services à ses membres. Ses bénéfices sont réinvestis dans l'entreprise et viennent grossir son capital et ses réserves.

Il y a aujourd'hui 500 millions de cartes en circulation en Europe et 1 € sur 6,50 est désormais dépensé par carte Visa (1 € sur 4,5 en France). Sur l'année écoulée*, les dépenses et les retraits par cartes Visa représentent 2 000 milliards d'euros et les dépenses au point de vente atteignent 1 400 milliards d'euros, soit une progression de 8,5%. Les dépenses en ligne, avec une croissance moyennant 20% par an, représentent 240 milliards d'euros, sur la même période.

Depuis 2004, Visa Europe opère en Europe, indépendamment de la société internationale Visa Inc. L'association est enregistrée en Grande-Bretagne et détient une licence de la marque Visa, exclusive, irrévocable et perpétuelle. Visa Europe, système de paiement leader en Europe, peut répondre rapidement aux besoins spécifiques des banques européennes et de leurs clients ainsi qu'aux objectifs de la Commission Européenne afin de mettre en place un véritable marché unifié des paiements.

Pour plus d'information, rendez-vous sur les sites www.visaeurope.com et www.visa-europe.fr

** Chiffres d'octobre 2012 à septembre 2013*